

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAYRAN DU 25 JANVIER 2021

Présents : Mmes DALPAYRAT – DELMAS - FERRAND B. - FERRAND M - SIRMAIN Sandrine - TEYSSEDE.
Mrs DUPRE - FRAYSSE - GOTTARDO - MAZARS - MIQUEL - MOULY – POUGENQ - Samuel SIRMAIN.

Absents et excusés : Mme Nadège CASTANIER a donné procuration à Marion DALPAYRAT, Mr Francis MOULY a donné procuration à Yves MAZARS,

Mr Kévin FRAYSSE a été nommé secrétaire

Avant que ne démarre la séance du conseil, il a été demandé à un des Architectes paysagers qui a été consulté pour un projet d'aménagement de l'entrée Ouest du bourg de présenter celui-ci à l'assemblée. C'est donc l'architecte paysager qui avait déjà été maître d'œuvre pour l'aménagement du cœur du village en 2001 et la mise en sécurité de l'entrée nord en 2015-2016 qui a aimablement accepté de présenter un projet, dans la continuité de ce qui avait été envisagé lors de ses précédentes interventions.

Après la présentation du projet projeté à l'écran, l'architecte a pris congé, la séance peut débuter.

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020 est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Rappel : le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Maitrise d'œuvre programme aménagement paysager et mise en sécurité de l'entrée ouest du bourg

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre à un architecte paysager pour le projet d'aménagement paysager et mise en sécurité de l'entrée ouest du Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de confier cette mission au cabinet d'architecte paysager PATRICE CAUSSE avec un taux de rémunération de 8 % du montant HT des travaux.
- Approuve l'avant-projet dudit cabinet d'architecture,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de maîtrise d'œuvre.

Mise en sécurité de l'entrée sud du bourg de Mayran - plan de financement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réalisation en 2016 d'un chemin piétonnier avec une mise en sécurité des abords de l'entrée nord du bourg permettait aux utilisateurs de faire une boucle complète de promenade qui débouchait sur la partie située au sud-ouest du bourg. Depuis 2001 et l'aménagement du centre bourg, les aménagements piétonniers reliant chaque extrémité du village au centre bourg avaient été envisagés afin de créer des liaisons piétonnières sécurisées qui permettent aux nouvelles constructions d'être en lien avec le village, les commerces, les places, les aires de jeux.

Un projet d'urbanisme de type résidentiel est une opportunité pour continuer l'aménagement sur la partie ouest en entrée route de Belcastel.

Le maître d'ouvrage a été choisi et un projet adopté, il s'agit maintenant d'en définir le plan de financement établi comme suit :

Projet **168 440,00 € H.T.**
Maîtrise d'ouvrage 8% **13 475,00 € H.T.**

Ce qui porte le coût total de l'opération à 181 915,00 € H.T. (soit 218 298,00 € T.T.C.).

Il précise que l'opération est éligible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 dans le cadre de l'aménagement des espaces publics s'inscrivant dans un schéma global d'aménagement urbain :

DETR 25%	45 478,75
COMMUNE	136 436,25
TOTAL H.T.	181 915,00

Ces travaux sont prévus pour le 2nd semestre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la réalisation du projet,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus ainsi que le calendrier prévisionnel des travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de ce programme de travaux,

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire donne lecture, pour information, de la convention de cession des espaces communs qui doit être signée avec le futur lotisseur sur le secteur du Bois de la Rivière et sera annexé au permis d'aménager.
- Ensuite diverses informations sont données également concernant :
 - Les travaux de la voirie de compétence communautaire : sont prévus des travaux sur le secteur allant de La Cau au Periès en passant par Puech Tournez et Mayranhet, sur la voie communale des Rivaldies, celle du Bruel qui descend vers la maison « VERGNES », la montée vers la maison « MATHA ». Sont prévus des travaux de busage au Puech Bas, de créer une bordure afin de mettre en sécurité la maison « VIDAL » à RUFPEPEYRE, et des travaux sont nécessaires pour dégager la visibilité de Mayranhet aux Périès.
 - Concernant l'école : Le portail automatique est en fonction. Suite au nouveau protocole sanitaire dans les cantines, les enfants doivent conserver le masque à table, sauf au moment de manger bien entendu, et, il n'est plus possible de laisser les plus grands se servir seuls. Un agent a donc été embauché afin de venir en renfort à l'équipe de 12h40 à 13h40.
 - Au sujet du multiple rural : Conformément à la décision prise lors du dernier conseil municipal, une fois récupéré ce qui convenait aux associations locales, l'avoir proposé aux commerçants du village, le matériel a été mis sur le site « le bon coin ». Et déjà un certain nombre d'éléments sont vendus.
 - En matière d'élagage des arbres le long de routes communales, sont à faire le secteur de Ruffepeyre au Buene, le Hameau du Bruel, le Moulin du Bousquet et le délaissé des Farguettes jusqu'à la station d'épuration.
 - Les Radars pédagogiques qui étaient en réparation sont maintenant de retour et disponibles chez EIFFAGE qui nous les a installés et se charge de les remettre en place. La question est, remet-on celui qui était placé Route de Belcastel, car étant donné le projet d'aménagement il devra être déplacé. (vu avec le technicien d'EIFFAGE, il pourra être réinstallé et déplacé ultérieurement sans difficultés).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 22h40.